

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le quinze décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, sous la Présidence de M. GERBE Henri, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes DEMARCQ Valérie, PETIT Denise, MINGAT Agnès.
MM. GELAS Gilles, GARDEUR Dominique, ROUDET Didier, BARBE Jean-David,
LEYGNIER Sylvain, CHARMEIL Sébastien.

M. NEVEJANS a donné un pouvoir à M. GARDEUR
Mme ACIDE-REYNAUD a donné un pouvoir à Mme MINGAT Agnès

ETAIT EXCUSES : MM. FASS René et DOUCET Franck

SECRETAIRE : M. GARDEUR Dominique.

Après lecture et approbation du compte rendu de la précédente séance, l'ordre du jour est abordé.

ATTRIBUTION INDEMNITE ALLOUEE AUX COMPTABLES PUBLICS

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité citée en objet.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de Comptable du Trésor.

Il propose donc de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

D'ACCORDER l'indemnité de conseil au taux de **100 %** par an.

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mme COTTE Maud, Comptable du Trésor Public chargée des fonctions de Receveur des Communes et Etablissements Publics Locaux.

CONVENTION S.P.A.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la convention simplifiée de fourrière que la commune signe toutes les années avec la S.P.A. avec accueil et garde des animaux. Cette année le taux est fixé à 0.26 €par an et par habitant. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reconduire cette convention simplifiée au taux de 0.26 €par an et par habitant. Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** de reconduire la convention simple : 0.26 €par an et par habitant et **CHARGE** Monsieur le Maire de signer la convention telle que présentée.

ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le comptable municipal n'a pu recouvrer le titre de recettes de l'exercice 2009 d'un montant de 16 €

Il demande en conséquence, l'allocation en non-valeur de ce titre d'un montant de **16 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accorde décharge au comptable de la somme détaillée ci-dessus.

DEBAT D'ORIENTATION PATRIMOINE COMMUNAL

Monsieur le Maire laisse la parole à Gilles GELAS qui, suite à la réunion de la commission patrimoine, fait un tour d'horizon des différents bâtiments communaux notamment par rapport aux normes d'accessibilité prévues pour 2015.

- Ancienne école : passée de toit à refaire
- Club des anciens : façade à refaire (50.000 €) + jeux de boules
- Salle associative n'est pas aux normes (escalier dangereux)
- Salles de réunion MOREL et SCHOCH problèmes d'accessibilité (en étage) et pas de toilettes
- Salle des fêtes : accessibilité en 2015
-

Ce travail permet aussi de prévoir les travaux pour les 5 prochaines années.

Il demande un accord de principe pour :

- Le local de la petite enfance dans les salles de classe de l'école primaire non occupées, en rez de chaussée, en gardant la possibilité de récupérer la septième classe en cas de besoin (étude 2011, réalisation 2012)
- Transformer le local actuel de la petite enfance en salle de réunion pour les associations (accessibilité, WC salle des fêtes) : en 2012
- Attribuer le local ADMR (vacant suite à l'arrêt ADMR locale) à la responsable du RAM : en 2011
- Demander aux bailleurs sociaux si les appartements au-dessus de l'école sont intéressants pour la location : en 2011
- Demander un devis pour la fermeture de l'auvent du local technique
- Demander un devis pour la démolition de l'ancienne église. La réhabilitation de ce bâtiment serait trop onéreuse suite à des problèmes de solidité (devis en 2011)
Destruction : rien ne presse.
- Demander un devis pour la réalisation de deux ou trois jeux de boules dans la cour du local des anciens (remplacement jeux de boule vers le cimetière)
- Faire une étude pour modification des appartements en plateau pour des activités tertiaires (architecte, informaticien, kiné ...) 2011
- Voir la possibilité d'attribuer les deux salles de réunions SCHOCH et MOREL, à la bibliothèque, création d'un accès de l'intérieur : en 2012/2013
- Faire une pré-étude d'une salle polyvalente avec vestiaires normalisés (2011-2012)

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée du résultat du recensement de la population reçu le 10.12.2010.

Population légales en vigueur à compter du 01.01.2011 : **1664**

Population recensée en 2010 : **1759**

M. GELAS présente à l'assemblée le permis de construire des 16 logements de l'OPAC.

Et donne la liste des permis déposés depuis la dernière séance : M. OZKUL Sami, OZKUL Levent, M. DROUIN/Melle METGE, M et Mme GONZALEZ François, Mme ALARY Catherine, HAKAN BAYRAK investissement (9 lots) M. WAXIN Walter, M. MARY Pascal.

La séance est levée à 23 h.